

CONCEVOIR UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

**Journée technique d'information et d'échanges
Mardi 25 novembre 2014 à Valence (26)**

Avec le soutien de :



QUI SOMMES NOUS ?

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2013, l'association compte **332 adhérents dont 107 structures** intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche).

Les Objectifs : *Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques*

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

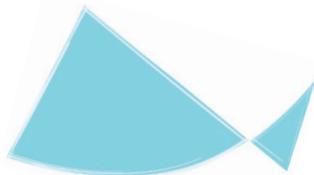
Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

- **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau,



- **Élaboration de documents techniques**, visant à capitaliser et diffuser les connaissances et les retours d'expériences des acteurs de la gestion des milieux aquatiques,



- **Animation du site internet WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG**, espace de référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques (plus de 30 000 visites par mois).



Les Moyens

Un conseil d'administration, trois animateurs à temps plein, une assistante administrative, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.

Des partenaires techniques et financiers :



Nous contacter :

Les membres du conseil d'administration 2014-2015

NOM	ORGANISME	MEL	FIXE PRO
Betty CACHOT	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	betty.cachot@syribt.fr	04 37 49 70 86
	Communauté Urbaine de Lyon Direction de l'eau (69)	hcaltran@grandlyon.org	04 78 95 89 80
Aurélie CAMPOY	Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche (38)	aurelie.campoy@drac-romanche.com	04 76 75 16 39
	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (26)	dessusg@gmail.com	04 75 90 26 36
André EVETTE	IRSTEA Grenoble (38)	andre.evette@irstea.fr	04 76 76 27 06
	Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (01)	heloise.sbvr@orange.fr	04 74 25 66 65
Marie MAUSSIN	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (73)	marie.maussin@tarentaise-vanoise.fr	04 79 24 00 10
	Association France Dignes (38)	i.moins@adisere.fr	04 76 48 81 05
Charles MONNERET	Dynamique Hydro (69)	cmonneret@dynamiquehydro.fr	04 78 83 68 89
	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (01)	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Emmanuelle TACHOIRES	Syndicat Rivières des 4 Vallées (38)	technicienriviere@riv4val.fr	04 74 59 73 08
	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (69)	g.thevenet@smrb-beaujolais.fr	04 74 06 41 31

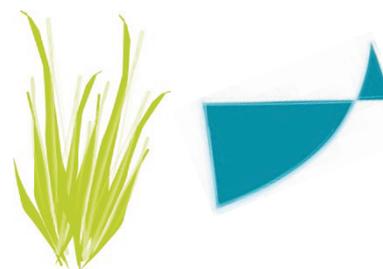
Les salariés du réseau :

Julien BIGUÉ : julien.bigue@riviererhonealpes.org

Nathalie PERRIN : arra@riviererhonealpes.org

Chloé RENOARD : chloe.renouard@riviererhonealpes.org

Nicolas VALÉ : nicolas.vale@riviererhonealpes.org



Contexte :

Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, les structures gestionnaires de milieux aquatiques sont amenées à mettre en œuvre des travaux de restauration hydromorphologique sur leurs bassins versants.

Ce type de projet nécessite de « construire, d'argumenter et de trouver des partenaires autour d'une stratégie qu'il s'agira ensuite de mettre en œuvre ». Les maitres d'ouvrages doivent élaborer un projet avec le territoire sans perdre de vue que la restauration physique est un moyen au service de diverses politiques de l'eau. Il convient d'associer les acteurs du territoire en amont du projet pour les impliquer dès son origine. Cette démarche est toutefois difficile pour les gestionnaires car le projet ne résulte pas toujours d'une demande exprimée par le territoire.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé, en 2007, le Groupe d'Accompagnement à la Restauration Physique (GARP) pour apporter aux techniciens un appui pour l'émergence et le suivi de leurs projets de restauration hydromorphologique. Pour valoriser ces expériences, le guide « Restauration hydromorphologique et territoires : Concevoir pour négocier » a été réalisé.

Objectifs :

- ▶ Aider les gestionnaires à concevoir des stratégies territoriales de restauration hydromorphologique.
- ▶ Présenter le guide de l'Agence de l'eau et échanger avec les rédacteurs autour des principaux messages.
- ▶ Confronter la théorie à la réalité en s'appuyant sur plusieurs retours d'expérience.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

09h00

Accueil des participants

09:30 La restauration hydromorphologique, une politique innovante : l'autonomie de la rivière comme principe technique, le territoire comme objet de l'action

Historique de la restauration physique sur les 30 dernières années et spécificités.

Jean-Baptiste NARCY - AScA

Rappel des grands enjeux de l'hydromorphologie et principes généraux.

Bernard COUVERT - ARTELIA

10:20 La mise en place d'un processus de concertation dès l'amont d'un projet : tentative sur le bassin versant Brévenne-Turdine

Parallèlement au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un programme de restauration hydraulique et écologique, les élus du SYRIBT ont souhaité confier à un prestataire spécialisé une mission d'accompagnement de la concertation dès l'amont du projet. Présentation de la démarche et mise en perspective avec les expériences des autres gestionnaires présents.

Betty CACHOT - Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)

Christophe BOUNI & Jean-Baptiste NARCY - AScA

12h00

Déjeuner

14:00 Les trois grands messages du guide « Restauration hydromorphologique et territoires : Concevoir pour négocier » de l'Agence de l'Eau RMC

- Distinguer les acteurs intéressés par les finalités du projet des acteurs concernés par ses conséquences
- Considérer dès la conception du projet ses dimensions écologique et territoriale
- Inscire dans une histoire longue le projet de changement de la rivière

Christophe BOUNI - AScA & Bernard COUVERT - ARTELIA

14:30 Expérience en cours sur l'Arve : restauration hydromorphologique et périmètre technique pertinent

Un projet de restauration hydromorphologique nécessite une approche globale croisant les analyses écologiques et territoriales. Illustration de ce principe à travers l'expérience en cours du bassin-versant de l'Arve.

Nicolas LEMEHAUTE - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (74)

Bernard COUVERT - ARTELIA

15:45 Conclusion : qu'est-ce qu'une stratégie ?

Dépasser l'opportunisme : concevoir le projet dans le temps et l'espace

Dépasser la planification : anticiper les éventuelles résistances

AScA et ARTELIA

16:30

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Aurélié ANDRE	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 04	aurelie.andre@arteliagroup.com
Sandrine BATUT	SMBVL	84600 GRILLON	06 76 73 60 55	sandrine.batut@smbvl.net
Julien BIGUE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@riviererhonealpes.org
Jérémy BOSCH	BRL INGENIERIE	30000 NÎMES	04 66 87 52 83	jeremy.bosch@brl.fr
Christian BOUCANSAUD	Fédération de pêche	07600 VALS LES BAINS	06 89 82 16 92	christian.boucansaud@peche-ardeche.com
Christophe BOUNI	AScA	75010 PARIS	01 42 00 41 41	christophe.bouni@asca-net.com
Lysanne BOUR	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	lysanne.bour@eurmc.fr
Philippe BREGARD	Pays Voironnais (CAPV)	38511 VOIRON	04 76 67 60 10	philippe.bregard@paysvoironnais.com
Eric BROUTIN	Conseil Régional Rhône-Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 40 00	ebROUTIN@rhonealpes.fr
Betty CACHOT	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 87	betty.cachot@syribt.fr
Jean-Luc CAMPAGNE	DIALTER - SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 87	betty.cachot@syribt.fr
Mickaël CHAPELLE	Fédération de pêche	07600 VALS LES BAINS	04 75 09 05 58	mickael.chapelle@peche-ardeche.com
Margot CHAPUIS	Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)	73303 ST JEAN DE MAURIENNE	04 79 64 12 48	riviere@maurienne.fr
Bernard COUVERT	ARTELIA	13322 MARSEILLE CEDEX 16	04 91 17 55 81	Bernard.COUVERT@arteliagroup.com
Frédéric DE ANGELIS	Syndicat des Trois Rivières	07430 DAVEZIEUX	04 75 67 66 75	f.deangelis@3rivieres.fr
Aline DUPONT	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	aline.dupont@eurmc.fr
Anne FELL	Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire	07200 VOGÜÉ	04 75 37 82 18	contrat.riviere@ardecheclaire.fr
Sébastien GOGUELY	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	sebastien.goguely@eurmc.fr
Antoine GOUHRAND	SMIGIBA	05140 ASPRES SUR BUËCH	09 66 44 21 26	agourhand.smigiba@orange.fr
Jean-Louis GRAPIN	SMBVL	84600 GRILLON	06 76 73 60 55	jean-louis.grapin@smbvl.net
Frédéric GRUFFAZ	Eau & Territoires	38100 GRENOBLE	09 72 13 09 71	f.gruffaz@eauterritoires.fr
Alice HEILLES PACAUD	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	alice.sbvr@orange.fr
Sandrine LALLIAS		38830 SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD	06 24 24 64 78	sandrinelallias@yahoo.fr
Nicolas LEMEHAUTE	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 96	nlemehaute@sm3a.com
Nathalie LESAFFRE	CG de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 79 26 97	nlesaffre@ladrome.fr
Emilie LUNAUD	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	emilie.lunaud@eurmc.fr
Jean-Baptiste NARCY	AScA	75010 PARIS	01 42 00 41 41	jean-baptiste.narcy@asca-net.com
Mélissa PALISSE	RIPARIA	30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE	04 66 89 63 52	gsa@riparia.fr
Cécile PAYEN	Conseil Régional Rhône-Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 40 00	cpayen@rhonealpes.fr
Vincent PEYRONNET	Fédération de pêche	07600 VALS LES BAINS	04 75 37 09 77	vincent.peyronnet@peche-ardeche.com
Céline PIGEAUD	Agence & RMC	69364 LYON Cedex 08	5 72 71 28 33	celine.pigeaud@eurmc.fr
Alexandre PRINA	CCPSM	38162 SAINT MARCELLIN CEDEX	04 76 38 83 48	alexandre.prina@yahoo.fr
Jean-Luc RAHUEL	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 42 88	jean-luc.rahuel@arteliagroup.com
Christophe RAJAT	CCPG	38926 CROLLES Cedex	04 76 08 04 57	crajat@le-gresivaudan.fr
Chloé RENOUARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	chloe.renouard@riviererhonealpes.org
Aloïs RICHARD		38100 GRENOBLE	06 42 42 83 68	alois.richard@free.fr
Guillaume SABATIER	RIPARIA	30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE	04 66 89 63 52	gsa@riparia.fr
Nicolas VALE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	nicolas.vale@riviererhonealpes.org
Catherine VERT	CC Bugey Sud	01301 BELLEY CEDEX	04 79 81 41 05	c.vert@ccbugeysud.com

**La restauration hydromorphologique,
une politique innovante : l'autonomie
de la rivière comme principe
technique, le territoire comme objet
de l'action**

Jean-Baptiste NARCY - AScA

Bernard COUVERT - ARTELIA

Un regard rétrospectif pour éclairer le présent

- **Des difficultés sur le terrain : une politique souvent perçue comme une rupture par rapport au passé**
- **Des arguments technico-économiques qui ne suffisent pas**
- **Le besoin de mieux assumer le changement de posture sur les rivières : saisir aussi ses causes socio-politiques**



L'héritage historique des siècles passés

- **La gestion et l'aménagement des cours d'eau : un lieu d'affrontement entre ≠ niveaux de souveraineté**
 - ✓ Un affrontement qui se lit dans le droit
 - La mobilité des rivières : une tension entre propriété privée et puissance publique déjà présente dans le code civil
 - Une tension non résolue : cf. difficultés d'application de la servitude de mobilité (2003)
 - ✓ Les politiques d'ampleur sur les cours d'eau ont toujours été légitimées par des projets politiques de transformation des territoires et de la société
- **Un rapport technique à la nature particulier : la maîtrise**
 - ✓ L'exploitation des ressources
 - ✓ Le contrôle des phénomènes naturels



Trois grandes périodes pour saisir l'émergence de l'hydromorphologie

- **Les années 1970-1980**
 - ✓ Luttres emblématiques autour des programmes de barrages
 - ✓ Formation de coalitions société civile-scientifiques-élus et populations locales
 - ✓ Prise de conscience par les pouvoirs publics des limites des approches aménagistes
 - ✓ Consolidation des concepts fondamentaux de l'écologie fluviale
- **Fin des années 1980 au début des années 2000**
 - ✓ Constitution d'un réseau technico-scientifique autour de l'agence et de ses instances
 - ✓ L'émergence des concepts d'espace de liberté/de mobilité dans l'espace politique
- **Depuis les années 2000**
 - ✓ La mise à l'agenda réglementaire et la montée en puissance opérationnelle
 - ✓ L'ouverture aux sciences sociales pour faire face aux difficultés



Les années 1970-1980 : prises de conscience, luttes, concepts

- **Le contexte de la critique environnementale des « 30 glorieuses »**
- **Effondrements spectaculaires d'ouvrages d'art en raison du déficit sédimentaire**
- **Le PIREN Rhône à l'appui des luttes emblématiques : le Rhône, la Loire**
 - ✓ Des concepts fondamentaux
 - Hydrosystème fluvial à 4 dimensions, espace de liberté
 - ✓ Des connexions avec le monde militant et la lutte contre le barrage de Loyette (CNR)
 - ✓ Un transfert des concepts vers la Loire, à l'appui de ses défenseurs
 - ✓ Une influence sur les services de l'Agence...
 - Approches globales, études fondatrices technico-économiques (Ain)
 - ✓ ... mais une politique rivière qui reste anecdotique : celle du service des « empêcheurs de tourner en rond »



Les années 1990-2000: expérimentations et diffusion dans l'espace politique

- **Les Assises Nationales de l'Eau (1991): l'entrée en politique des nouveaux concepts**
- **Plan Loire Grandeur Nature (1994) : la défaite du paradigme techniciste**
- **La loi de 1992 et l'effervescence de la rédaction du SDAGE RMC**
 - ✓ Diffusion des concepts dans les services et les instances
 - ✓ L'espace de liberté officialisé dans le SDAGE
- **Un début d'opérationnalisation des concepts...**
 - ✓ Tâtonnements, expérimentations et études pilotes
 - ✓ Programme « Recréer la nature, réhabilitation, restauration et création d'écosystèmes » (1995-2001)
 - ✓ A partir du 7^{ème} programme : guides techniques (1998, 1999), SEQ Physique
 - ✓ Elargissement du réseau scientifique de l'agence (siège) à l'ingénierie privée
 - ✓ En parallèle, des réseaux délégations avec les techniciens de rivières pour faire pendant aux approches historiques
- **... mais une approche qui reste très minoritaire sur le terrain**



Depuis le milieu des années 2000 : une montée en puissance opérationnelle progressive

- **La DCE : les paramètres hydromorphologiques s'imposent dans la définition du bon état...**
- **... en l'absence de référentiels opératoires**
- **Des glissements sémantiques révélateurs d'une reprise par l'espace gestionnaire et administratif**
 - ✓ Espace « de liberté » => « de mobilité » => « de bon fonctionnement »
 - ✓ De l'espace rivière à la « continuité écologique » et ses listes 1 et 2
- **Une légitimation du thème dans la politique de bassin**
 - ✓ LEMA, plan national 2009, nouvelles redevances
 - ✓ Montée en puissance dans le 9^{ème} Programme
 - ✓ Un groupe bassin continuités
 - ✓ Une normalisation des approches (Syrah, Carhyce, ambitions R1/R2/R3)
- **Une nécessaire montée en puissance qui appelle une démarche stratégique de changement**
 - ✓ Le GARP, associant expertise technique et socioéconomique et aboutissant au guide « restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier »
- **Le 10^{ème} programme entérine les évolutions des approches rivières, en volume comme en contenu**



Conclusion

■ L'autonomie plutôt que la maîtrise : la mise en place d'une nouvelle culture technique dans l'action publique

- ✓ Le rôle particulier du bassin RMC pour constituer un réseau technico-scientifique qui diffuse dans les sphères gestionnaires
- ✓ Une institutionnalisation de la politique qui va de pair avec sa technicisation... bien loin des luttes politiques des origines

■ Le territoire comme objet d'action

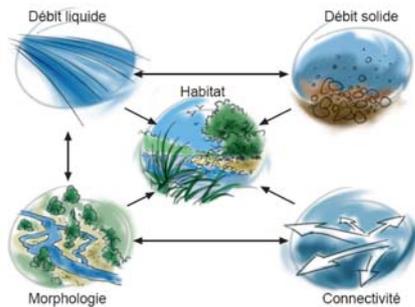
- ✓ Mais des difficultés stratégiques sur le terrain...
- ✓ ... qui rendent nécessaire d'inscrire la restauration hydromorphologique dans des projets de développement territorial



Les grands enjeux et principes généraux de l'hydromorphologie



Les principes



Les principes

Démarche proposée
SDAGE

- quantification des objectifs
- détermination plus objective des niveaux d'ambition visés

Niveaux d'ambition des travaux de restauration

L
R1
R2
R3

Les principes

■ **Prendre en compte la typologie des cours d'eau**

- ✓ Lit actif (=en équilibre avec ses sédiments) / lit passif (sur substratum – sur héritage)
- ✓ Transit sédimentaire par charriage ?
- ✓ Mobilité naturelle ?
- ✓ Style en tresse / à méandre / peu sinueux
- ✓ Etiage estival ? Régime à assecs ?
- ✓ ...

Les principes

Niveaux d'ambition des travaux de restauration

	Hydrologie	P; R1; R2; R3
	Équilibre sédimentaire	P; R1; R2; R3
	Continuité biologique	P; R1; R2; R3
	Morphologie des cours d'eau	P; L; R1; R2; R3

Les principes

Actions sur l'hydrologie



- P** : éviter prélèvements
- R1** : débits d'étiages
- R2** : R1+ restauration régimes hydrologiques
- R3** : suppression d'ouvrages



Les principes

Actions sur la continuité biologique



- P** : éviter obstacle
- R1** : passe à poissons
- R2** : R1+ habitats
- R3** : suppression d'ouvrage



Les principes

Actions sur l'équilibre sédimentaire



- L** : Seuils de stabilisation
- P** : Eviter perturbation du transit, protections de berges, curages, ...
- R1** : Aménagement ouvrage (transit)
- R2** : Suppression d'ouvrage (transit)
- R3** : + Recharge latérale+production



Les principes

Actions sur le lit mineur



R1 : Diversification des écoulements (pose de blocs, déflecteurs) + entretien ripisylve

ASCA

biotec.malavoi



Les principes

Actions sur le lit majeur et berges

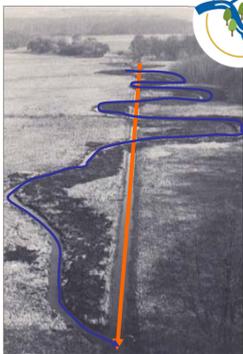


R2 : Reméandrage, restauration berges et connectivité

ASCA



Les principes



R3
Actions sur le lit mineur, majeur
Espace de mobilité
Espace de bon fonctionnement

ASCA

biotec.malavoi



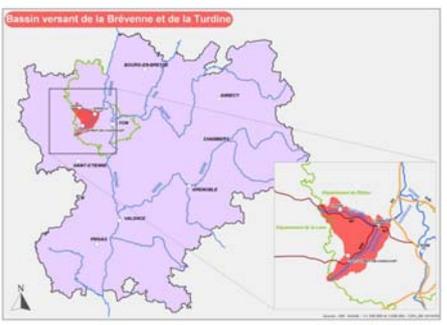
**La mise en place d'un processus de
concertation dès l'amont d'un projet :
tentative sur le bassin versant
Brévenne-Turdine**

Betty CACHOT - Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

Christophe BOUNI & Jean-Baptiste NARCY - ASCA



Le bassin versant Brévenne-Turdine





Le bassin versant Brévenne-Turdine

- 440 km²
- 45 communes, 66000 habitants
- 160 km de cours d'eau





Les problématiques principales

Une médiocre qualité des eaux superficielles aggravée par le manque de capacités auto-épuratoires des milieux récepteurs





Les problématiques principales



Une artificialisation et une dégradation des cours d'eau (berges, lit mineur et majeur, ripisylve) créant des perturbations sédimentaires, faunistiques, aggravant les crues



Les problématiques principales

Un déséquilibre quantitatif fortement aggravé par les nombreux prélèvements agricoles





Les problématiques principales



La présence de zones écologiquement remarquables (ZH, cours d'eau) au maintien fragile



Les procédures contractuelles

- Contrat de rivières Brévenne-Turdine : 2009 à fin 2014.
- PAPI Brévenne-Turdine : labellisation le 12 juillet 2012, période de déroulement de 2012 à fin 2015.





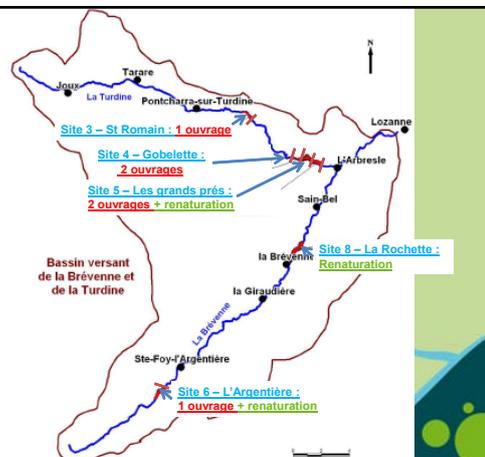
Le contrat de rivière

- Volet B1-1 : Redonner au cours d'eau une morphologie permettant un bon fonctionnement écologique
- Volet B2-2 : Réduire l'aléa inondation

= inscription de trois actions de renaturation, sur 3 sites du bassin versant, couplées à du ralentissement dynamique, et d'une action « mise en place de zones de ralentissement dynamiques » prévues au départ sur 6 sites supplémentaires.

Philosophie de départ : restaurer des zones d'expansion de crue, se rapprocher au maximum d'un fonctionnement plus naturel des cours d'eau. Agir sur les crues fréquentes (écrêtement crue 20 ans) et travailler sur la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise et la culture du risque.

Choix du regroupement de ces actions dans un même programme de « restauration hydraulique et écologique »





Le programme de restauration hydraulique et écologique

Objectifs

> En matière d'inondations :

- * Réduction des dommages causés par les inondations en écrêtant la crue vingtennale au niveau d'une décennale
- * Décalage de l'arrivée de la crue de plusieurs heures (organisation de la crise)

> En matière de restauration écologique :

- * Restaurer environ 3 km de tronçons très dégradés : transits amont/aval et latéral, végétation adaptée



Le programme de restauration hydraulique et écologique

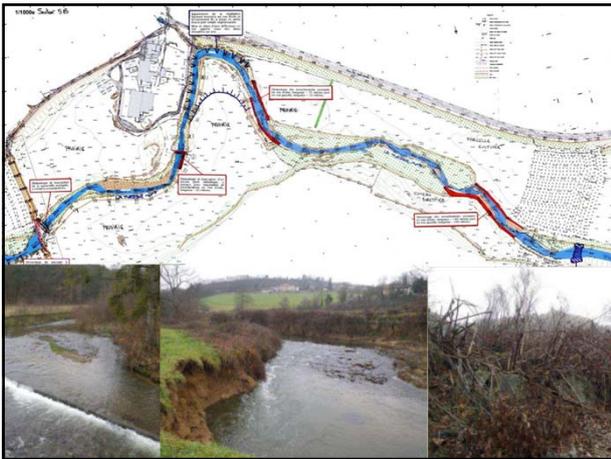
Projet initial sur le site 5 – les Fours à Chaux

⇒ 2 ouvrages de ralentissement dynamique, couplés à la restauration écologique d'un linéaire de 1 km.

Secteur très dynamique : anciennes protections à démonter, passerelles à démonter, berges à retaluter en pente douce, 2 seuils infranchissables.

Grande zone agricole située en amont de la ville de l'Arbresle : grande zone potentielle de stockage des crues







Le programme de restauration hydraulique et écologique

Projet initial sur le site 8 – la Rochette

Projet : restauration écologique ambitieuse sur un linéaire de 1,8 km.

Secteur très dégradé, entièrement recalibré, infesté par la Renouée du Japon, 4 seuils infranchissables, plus de possibilités de mobilité latérale et d'expansion des crues à cause d'anciens merlons de curage, aucune diversité d'écoulement.

Secteur d'agriculture intensive, voie ferrée.





La mission de concertation

- Lancement, en parallèle du marché de maîtrise d'œuvre, d'une mission d'accompagnement / concertation.
- Ce programme est l'action la plus importante, techniquement et financièrement, du contrat (1/4 du budget global)
- Esprit de la concertation : non pas faire adhérer à notre projet mais le co-construire, répondre le mieux aux attentes de chacune des parties. Faire appel à une personne neutre.



La mission de concertation

Marché en deux phases :

- **Phase 1: aide à la co-construction du projet** : mettre en place les instances de concertation pour arriver à la production collégiale d'un projet répondant aux objectifs hydrauliques et environnementaux de départ, et dans le respect des différentes contraintes (réglementaires, financières, juridiques...) / relation étroite avec le maître d'œuvre qui fournira les arguments techniques – **6 mois**
- **Phase 2 : accompagnement du projet jusqu'à l'enquête publique** : veiller à la non-remise en cause du projet, et éviter l'apparition de nouveaux blocages – **1 an**
- Marché attribué à la SCOP DIALTER pour un montant de 35 775€ HT



La mission de concertation

- **Première étape : la définition des « marges de manœuvre »** (MO, Moe) : sur quoi négocie-t-on? Quel est l'objet du dialogue?
- Site 5 (ralentissement dynamique et renaturation) : type de pertuis, largeur et type de protection du déversoir, localisation exacte du barrage, zones d'emprunt des matériaux / largeur de la bande « espace cours d'eau »
- Site 8 (restauration écologique) : beaucoup de marges de manœuvre (trop?) : recréation d'un lit, plus ou moins d'emprise, techniques utilisées...



La mission de concertation

Les différentes instances de concertation mises en place :

- **Le comité de pilotage** : élus référents du SYRIBT (Bureau), maires des communes concernées par les aménagements, partenaires financiers et techniques (AE, RRA, CG, CA, DDT, ONEMA, FD pêche), bureaux d'étude – instance de validation
- **Le groupe de travail principal** : copil + associations locales et protection de la nature (LPO, FRAPNA)
- **Les groupes de travail par sites** : personnes du GTP qui le souhaitent + ensemble des propriétaires et exploitants de chaque site (5 sites)



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **Entretiens préalables bilatéraux** : commencer à établir le contact, faire des propositions sur la composition des instances
- **Présentation du dispositif aux élus du Bureau du SYRIBT** : appropriation de la démarche
- **Premier Comité de Pilotage** : présentation du dispositif de concertation, synthèse des entretiens préalables, déroulement et calendrier.
- **Premier GTP** : cadre de la démarche, enjeux / cadre technique / besoins et attentes des différents acteurs / réflexion sur les grandes orientations du programme



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **2ème GTP** : échanges sur une première synthèse des coûts et bénéfices du projet/ travail sur les orientations générales du projet :
 - aspects techniques
 - approche coûts bénéfices
 - communication
- / modalités des groupes de travail par site
- **Groupes de travail sur site n°1 – salle + visite terrain** : présentation générale du projet / présentation du cadre technique et de sa déclinaison sur le site / expression de la vision du projet par les participants / recueil des besoins et attentes



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **Groupes de travail sur site n°1 – salle + visite terrain** : présentation générale du projet / présentation du cadre technique et de sa déclinaison sur le site / expression de la vision du projet par les participants / recueil des besoins et attentes



Barrage de Lurberria



La mission de concertation

« Pistes à creuser » issues du GT par site pour le site 5 (Fours à Chaux):

- Préciser le protocole d'indemnisation et le contenu des conventions avec les propriétaires et exploitants,
- Clarifier la question de la prise en compte de l'emprise des berges dans les bandes enherbées,
- Étudier la possibilité d'optimiser les ouvrages sur les sites 4 et 5 : minimiser le nombre d'ouvrages quitte à ce qu'ils soient plus importants (éviter morcellement des terres),
- Étudier le positionnement du déversoir en lien avec les enjeux à l'aval,
- Préciser la mise en œuvre d'un passage de part et d'autre du barrage pour les engins agricoles,
- Vérifier l'impact de la sur-inondation sur la maison,
- Délimiter plus précisément l'emprise foncière de la renaturation sur les terrains agricoles.



La mission de concertation

Premiers scénarios présentés par le BE :

- On déplace la rivière pour se dédouaner de la Renouée, des contraintes liées à la voie ferrée, avoir plus d'espace, etc. au milieu des parcelles agricoles.
- On travaille au sein du lit actuel : beaucoup de contraintes, nécessaire de « sur-équiper » pour améliorer

⇒ Réunion très « douloureuse », en grande partie à cause de la façon d'aborder les choses par le BE, grande incompréhension sur le processus de concertation



La mission de concertation

« Pistes à creuser » issues du GT par site pour le site 8 (la Rochette):

- Travailler sur différents scénarios alternatifs en tenant compte des craintes et besoins exprimés par les exploitants agricoles,
- Repartir d'une approche coûts/bénéfices pour les différents scénarios,
- Etudier finement les possibilités de compensation liées au foncier,
- Mettre en avant la question de la remise en état des terrains en cas de crue et être précis sur les compensations possibles.

⇒ Etude par le maître d'œuvre des pistes de travail, argumentation



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **2ème comité de pilotage** : restitution des groupes de travail par site : vision du projet, principales difficultés, suggestions des acteurs locaux / discussion sur les pistes de travail émanant des groupes de travail sur site

⇒ Précisions techniques par les bureaux d'étude, par ex.:

- Proposition de nouveaux scénarios pour site 8,
- Avantages et inconvénients du passage à un seul ouvrage sur site 5,
- Avantages et inconvénients des différents types de déversoirs



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **Groupes de travail par sites n°2**: présentation d'une première ébauche du protocole d'indemnisation / présentation des points techniques suite aux pistes de travail dégagées du 1^{er} GT : avis des participants sur ces propositions.



La mission de concertation

Exemple du site 5 (Fours à Chaux) :

Sur la base des compléments techniques présentés, le GT site propose que soient retenues les orientations suivantes :

- Suppression d'un ouvrage et augmentation de la capacité de l'ouvrage aval proposé
- Prise en compte du besoin d'un passage amont-aval du barrage
- Aménagement du pertuis dans l'ouvrage pour permettre le franchissement piscicole
- Restauration écologique : surface de l'espace cours d'eau définie selon une emprise de 10m de chaque côté.



La mission de concertation

2 nouveaux scénarios présentés par le BE :

- On déplace la rivière contre le coteau, à l'emplacement le plus éloigné du lit actuel,
- On déplace partiellement le cours d'eau de son lit actuel pour limiter l'emprise sur le terrain agricole

⇒ Réouverture de la discussion



La mission de concertation

Exemple du site 8 :

Après présentation des scénarios alternatifs, les échanges font ressortir :

- La question centrale du foncier agricole : pas acceptable de ne compenser en foncier que la moitié des surfaces prises par le projet,
- La question de l'impact du chantier : tassement du sol, dissémination Renouée, qualité agronomique de la terre stockée,
- Le risque de réouverture d'un chenal de crue en cas de déplacement de la rivière,
- l'intérêt d'un scénario qui supprimerait le passage à gué existant (accès aux parcelles sans passer dans la rivière)
- Question des financements, liés à l'ambition écologique du projet
- Le besoin de temps de réflexion pour les différents acteurs



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **3ème groupe de travail principal** : synthèse des 2èmes réunions par site / compléments techniques et précisions des orientations soumises au comité de pilotage / protocole d'indemnisation
- ⇒ Précisions techniques par les bureaux d'étude et mise en forme d'une proposition de projet qui semble faire consensus
- **Validation par le 3ème comité de pilotage puis par le comité syndical**



Le projet après concertation

Evolution globale:

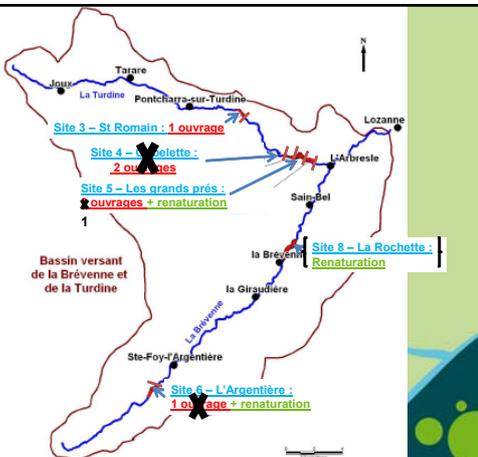
Pour améliorer la transparence de l'ouvrage, modification de l'objectif d'écrêtement (Q20 => Q30, ramenée au niveau de Q15)

Evolutions sur le site 5 :

- Un seul ouvrage plus important (surélévation du barrage d'une 50aine de cm)
- Aménagement d'un passage amont-aval
- Pas d'évolution du projet de restauration écologique : espace cours d'eau moyen de 10m, effacement seuils, suppression enrochements et reprofilage berges.

Evolutions sur le site 8 :

- Décision de laisser du temps pour ce projet, déconnection du dossier réglementaire global





Intérêts et limites de la démarche

	
<ul style="list-style-type: none"> •Optimisation du projet du fait du croisement des regards, des points de vue différents, " intelligence collective " •Permet d'approfondir l'aspect technique, de tester d'autres scénarios. On pousse au max la réflexion technique. •Compréhension / appropriation très accrue du projet par les riverains (compréhension enjeux) 	<ul style="list-style-type: none"> •Attention, il faut jouer le jeu à fond! Ne pas revenir sur les marges de manoeuvre, jouer la transparence •Nécessite un vrai « temps » : le prévoir dès le départ •Le fait d'afficher la volonté de prendre en compte les attentes des acteurs peut conduire à la question « ferez-vous quand même le projet si pas de terrain d'entente? »



Si c'était à refaire...

- Prévoir dans la mission de maîtrise d'œuvre une phase "avant-AVP" pour tenir compte des « allers-retours techniques ».
- Etre très clair vis-à-vis des BE techniques sur ce que souhaite le MO, bien affirmer que c'est le MO qui prend les décisions et décide de la démarche.
- S'assurer que les BE techniques sont prêts à jouer ce jeu. Porter une grosse attention à la personne qui présente les scénarios devant les riverains.



Et maintenant?

Site 5 :
Dépôt du dossier réglementaire effectif, la négociation foncière est en cours (protocole d'indemnisation, acquisitions). Mise en place d'un comité de suivi pour les différents sites.

Site 8 :
Plus complexe...
Après une rencontre supplémentaire avec les agriculteurs du secteur, un 6^{ème} scénario a été conçu. Elément extérieur n'a pas permis de présenter ce scénario.
Question sur l'intérêt de ce 6^{ème} scénario : ambition écologique moins importante mais budget énorme.
Nouvelle rencontre prévue prochainement.

**Les trois grands messages du guide
«Restauration hydromorphologique et
territoires : Concevoir pour négocier»
de l'Agence de l'Eau RM&C**

*Christophe BOUNI - AScA
Bernard COUVERT -ARTELIA*

La démarche de l'AE RM&C

- **Des analyses stratégiques de cas (que faire techniquement et avec le territoire ?)**
- **Un guide réflexif**
- **Outil de concertation ou outil préalable à la concertation ?**
- **Une démarche en trois temps :**
 - ✓ Savoir ce que l'on voudrait
 - ✓ Savoir l'explicitier dans divers registres (préparer sa sortie)
 - ✓ Savoir ce que l'on défend



Proposer un projet : comment s'y prendre ?

- **Différents niveaux de lecture**
 - ✓ Des messages politiques (encadrés)
 - ✓ Des encarts méthodologiques (liste à la fin du sommaire)
 - ✓ Une première partie récapitulative
 - ✓ Le corps de la démarche proposée
- **Trois enseignements principaux de la démarche**
- **Un Schéma général de la démarche**



Message n° 1 Distinguer acteurs « intéressés » et acteurs « concernés »

- **Eviter l'autocensure**
 - ✓ Pour une négociation efficace : avoir une vision claire de « ce que l'on voudrait »...
 - ✓ ... pour être le plus efficace du point de vue environnemental
 - ✓ ... pour satisfaire la demande sociale qui fonde le changement environnemental :
=> les acteurs « intéressés »
- **Eviter le scénario irréaliste**
 - ✓ Pour être crédible : ne pas ignorer les contraintes, les autres projets et politiques, les activités...
 - ✓ ... en identifiant les impacts du projet à leur égard :
=> les acteurs « concernés »



Les acteurs intéressés

- Définir « ce que l'on voudrait »... pour qui ?
 - ✓ Un postulat : DCE, SDAGE, ... existent pour satisfaire diverses formes de demandes sociales
 - ✓ Qui les portent sur le territoire du projet ?
- Les porteurs possibles du projet
- Plus largement, tous les acteurs ayant potentiellement un intérêt au projet
- Les objectifs, les thèmes prioritaires et la légitimité du projet dépendent de ces acteurs
- Ce sont les acteurs à considérer en premier lieu pour guider la conception du projet et lui donner du sens



Les acteurs concernés

- Un projet n'arrive pas en terrain vierge
 - ✓ Politiques publiques, enjeux divers
 - ✓ Usages, activités économiques, ...
 - ✓ Pratiques de la rivière, ...

=> Qui est déjà là ?
- Les porteurs d'autres politiques, d'autres finalités avec lesquelles le projet interfère
- Les activités, usages et pratiques impactés par le projet
- Ce sont les acteurs à considérer pour préparer la négociation du projet : « ce que l'on défend »



Les exemples du Lirou et du Tréboul

- L'analyse initiale
 - ✓ Des cours d'eau très artificialisés et pollués
 - ✓ Des cours d'eau délaissés, relégués à des fonctions utilitaires
 - ✓ Des « acteurs concernés » bien identifiés
 - Agriculteurs riverains, bénéficiaires des aménagements passés et /ou des pratiques actuelles à faire évoluer
 - « On ne pourra rien faire sans eux ! »
- Les apports des études de cas
 - ✓ Absence d'état de référence fiable pour fixer des objectifs de restauration physique
 - ✓ Des attachements de proximité encore bien vivaces à la rivière / des projets « cadre de vie » périurbains
 - ✓ Un enjeu « image » pour la filière
 - ✓ Une stratégie d'abord axée sur les « acteurs intéressés »
 - « cristalliser » la demande sociale latente (élus, réalisations locales)
 - Approcher la filière « intéressée » avant les agriculteurs riverains « concernés »



Le cas des pêcheurs : intéressés ou concernés selon la nature du projet

■ Le cas d'un projet de restauration d'habitats par « jardinage » du lit mineur

- ✓ Un projet « R1 » qui ne met pas en cause les pratiques installées, voire les confortent
- ✓ Les pêcheurs le plus souvent « intéressés »

■ Le cas d'une restauration plus ambitieuse

- ✓ Un projet de type « R2/R3 » qui peut bouleverser les habitats et les peuplements
- ✓ Des résultats moins prévisibles
- ✓ Des attachements et pratiques installés mis en cause
- ✓ Les pêcheurs plutôt « concernés » qu'« intéressés » a priori



Les acteurs ne sont pas « figés »

■ Un propriétaire, un agriculteur... sont des acteurs concernés avec qui négocier

■ Ce sont aussi parfois des habitants, des pêcheurs, des acteurs sensibles à l'image du territoire, ...

■ Penser à approcher un acteur « concerné » dans sa dimension « intéressée » potentielle



Message n° 2

Le projet a une double portée qu'il faut considérer dès la conception : => *écologique et territoriale*

■ Garantir la pertinence du projet, demande de traiter 2 dimensions

- ✓ Ecologique (« cœur de métier » des acteurs du monde de l'eau)
- ✓ Territoriale (que l'on essaye d'approcher)

■ Pour :

- ✓ Éviter l'écueil des propositions déconnectées des réalités locales
- ✓ Susciter localement les préférences sociales et politiques qui résonnent avec les objectifs de la politique de l'eau (DCE, SDAGE)
- ✓ Identifier et hiérarchiser les « entrées » les plus pertinentes pour concevoir le projet (réf bio, thèmes prioritaires, périmètres pertinents)

■ Afin de déboucher sur un projet

- ✓ Techniquement efficace d'un point de vue environnemental
- ✓ Ayant du sens, ayant une place dans les visions du territoire



RETOUR GARP

Quelle logique / délimitation PTP ?

- **Entrée qualité milieux + réduction risque = 5 PTP**
- **= pour lesquels le Syndicat peut porter un discours alliant les 2 objectifs**
 - ✓ justifier d'actions R1 => PTP 2 + 4
 - ✓ justifier d'actions R2/R3 => PTP 1 + 3 + 5

ASCA

Message n° 3

Un projet de changement s'inscrit dans une histoire longue dont il faut rendre compte

- **Pas de changement sans histoire**
 - ✓ Tout changement nécessite de s'arranger avec son histoire
 - Le délicat problème des changements de doctrine d'intervention : les territoires ont de la mémoire ...
 - Même les usages révolus peuvent être à l'origine d'attachements encore bien vivaces
 - ✓ Dire l'histoire : une ressource stratégique pour appuyer une entreprise de leadership
 - Proposer une vision dynamique du territoire où le projet s'inscrit « naturellement »
 - Pour valoriser la rupture nécessaire qu'il constitue
 - Ou souligner une certaine continuité avec le passé

ASCA

Raconter le temps long de la rivière : un creuset pour une justification globale du projet

- **Un projet de restauration physique trouve sa justification dans des registres divers...**
 - ✓ Technico-économique, légal
 - ✓ Naturaliste
 - ✓ Culturel, patrimonial, ...
- **... qui renvoient souvent à des dynamiques de long terme**
 - ✓ Aménagements et usages de la rivière, coûts d'entretiens,
 - ✓ Dynamiques écologiques, état de référence, ...
 - ✓ Evolutions sociologiques, identitaires, ...
- **... et doivent être articulés dans une perspective globale**
 - ✓ Se cantonner à un seul registre peut-être risqué car réducteur
 - ✓ Ne pas laisser à d'autre l'initiative de la « hauteur de vue »

D' où l'intérêt de raconter la rivière dans son territoire

ASCA

Raconter la rivière : quelques exemples

■ Les Gardons : des aménagements passés fondés sur un contexte et un circuit économique révolus

- ✓ Raconter cette histoire, rendre justice à la logique du passé
- ✓ Décrire ses gagnants et ses perdants...
- ✓ ... pour mieux justifier une nouvelle logique et une « redistribution des cartes »

■ La Durance : le rapport « Balland »

- ✓ Un récit mettant en scène usages « historiques » et « émergents » => appel à une nouvelle gouvernance
- ✓ Un rapport qui constitue toujours une référence forte

■ L'effacement du barrage de Kernansquillec

- ✓ Des blocages très forts... sans acteurs concernés !
- ✓ De forts attachements au passé industriel révolu
- ✓ Un travail de deuil à conduire pour lever les blocages



Schéma de la démarche d'ensemble

■ Définir une ambition pour la rivière et son territoire : « ce que l'on voudrait »

- ✓ À l'aide d'expertises physiques et d'approches territoriales sommaires
- ✓ Élaborer un projet technique et territorial (ambition, opportunités, cohérence)

■ Articuler le projet avec les autres politiques publiques : « ce que l'on défend »

- ✓ Préparer la négociation (conséquences éco, cvgces et divgces avec pol en place, fourchette de négo)
- ✓ Préparer l'argumentation (ecolo, technico-éco, identitaire et culturelle, attractivité)



Expérience en cours sur l'Arve : restauration hydromorphologique et périmètre technique pertinent

*Nicolas LEMEHAUTE - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve
Et de ses Abords
Bernard COUVERT - ARTELIA*

Les périmètres techniques pertinents

■ **On en fait tous comme Monsieur Jourdain, sans le savoir**

■ **Pourquoi s'y arrêter ?**

- ✓ Définir ses ambitions à la bonne échelle, sans être happé par l'échelle du projet ou l'échelle du bassin
- ✓ Partager cette vision pour rassembler les énergies
- ✓ Favoriser la mobilisation des acteurs



Quatre écueils à éviter

- **L'approche trop étroite = une approche ponctuelle hors contexte**
- **L'approche trop large = l'approche « globale » qui noie les questions et use les acteurs**
- **L'approche technique qui oublie les réalités du territoire**
- **La sectorisation qui crée des frontières**

Les bonnes échelles

- La question n'a de sens que rapportée à une problématique
- → il n'y a pas qu'une réponse possible
- → plusieurs angles de vue possibles sur un bassin



Les bonnes échelles

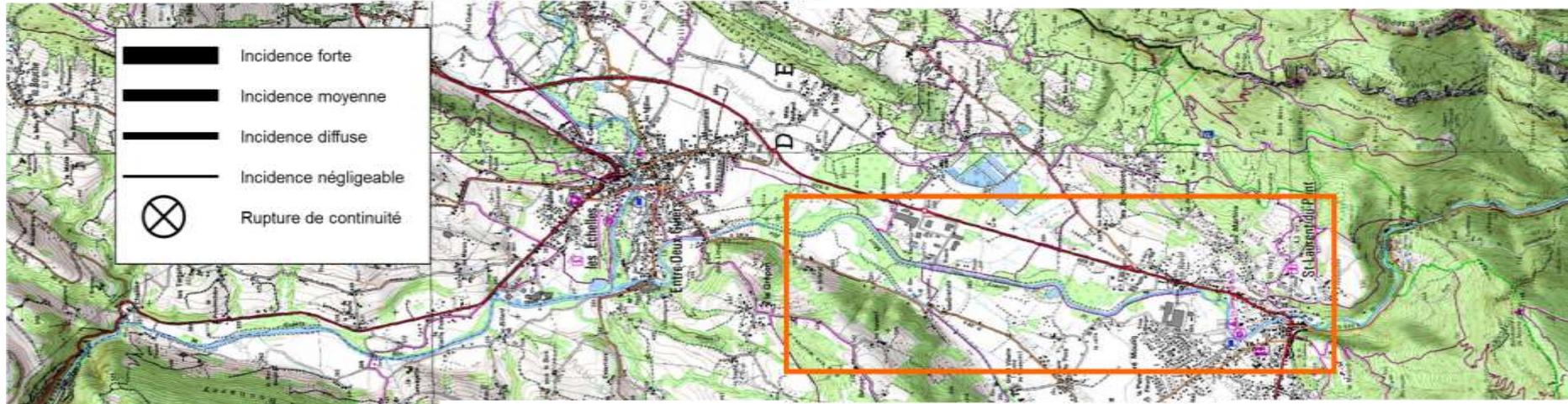
- **Quelles thématiques liées à la question initiale ?**
- **Quels périmètres géographiques pertinents pour chaque thématique ?**
- **Quel horizon temporel sous-jacents ?**



Les bonnes échelles

Echelles spatiales et interactions thématiques

Incidences amont – aval d'une gestion des milieux physiques
du Guiers dans la traversée de St-Laurent –du-Pont



Les bonnes échelles

PTP / sectorisation

- ✓ Les PTP en général se recouvrent

PTP / bassin-versant

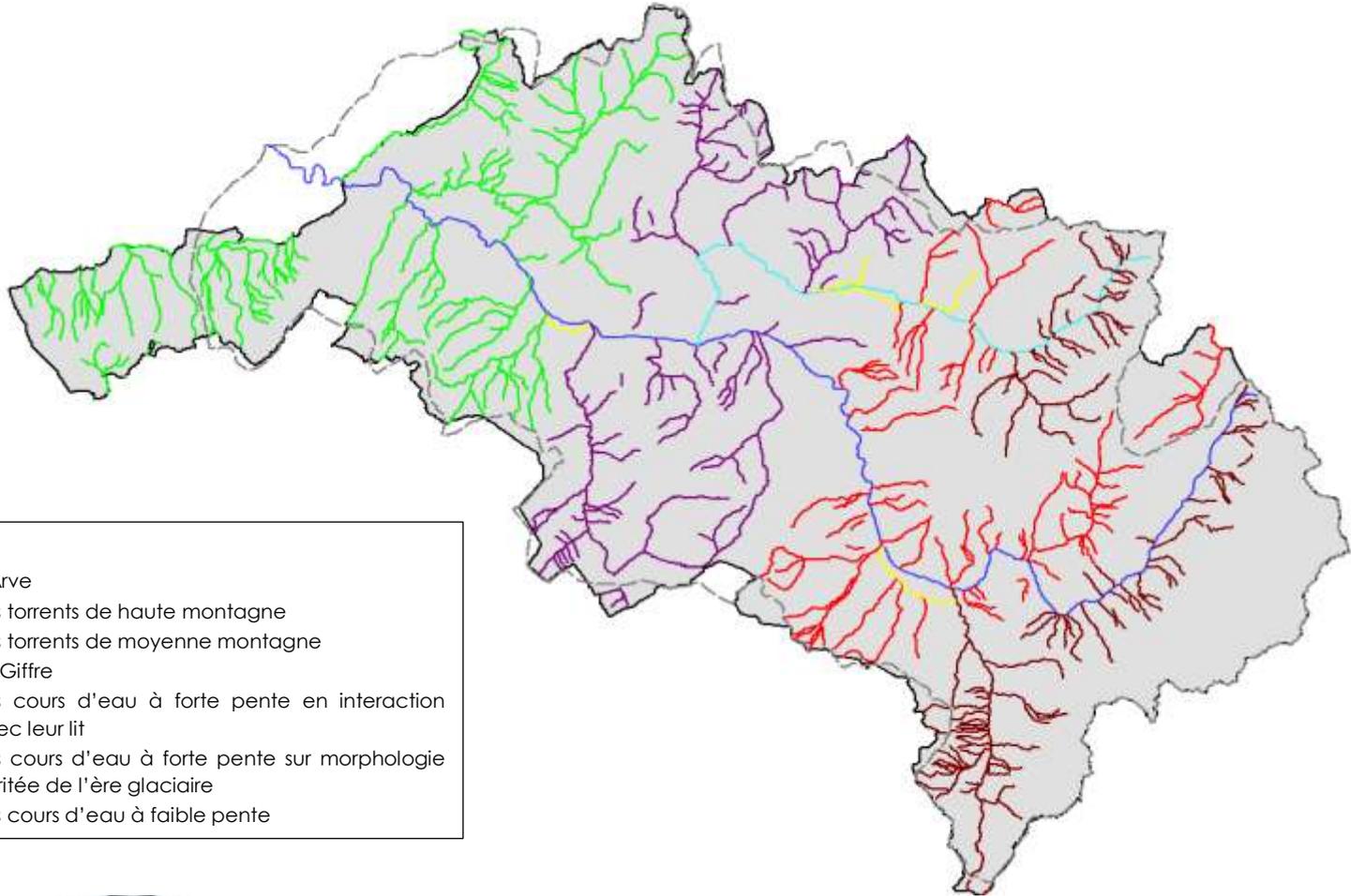
- ✓ Les enjeux d'une confluence doivent conduire à étendre la réflexion sur les 2 cours d'eau

PTP / réalités du territoire

- ✓ Les PTP doivent faire écho aux réalités du territoire
 - Exemple de problématiques qui se répètent à plusieurs endroits → harmonisation des réponses

Exemple de l'Arve

Classification des cours d'eau : un territoire contrasté



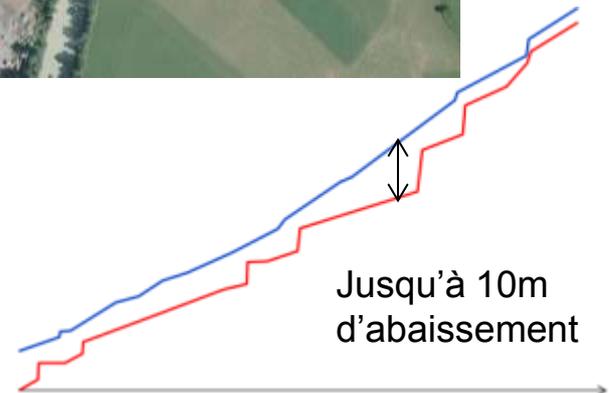
Légende :

- L'Arve
- Les torrents de haute montagne
- Les torrents de moyenne montagne
- Le Giffre
- Les cours d'eau à forte pente en interaction avec leur lit
- Les cours d'eau à forte pente sur morphologie héritée de l'ère glaciaire
- Les cours d'eau à faible pente

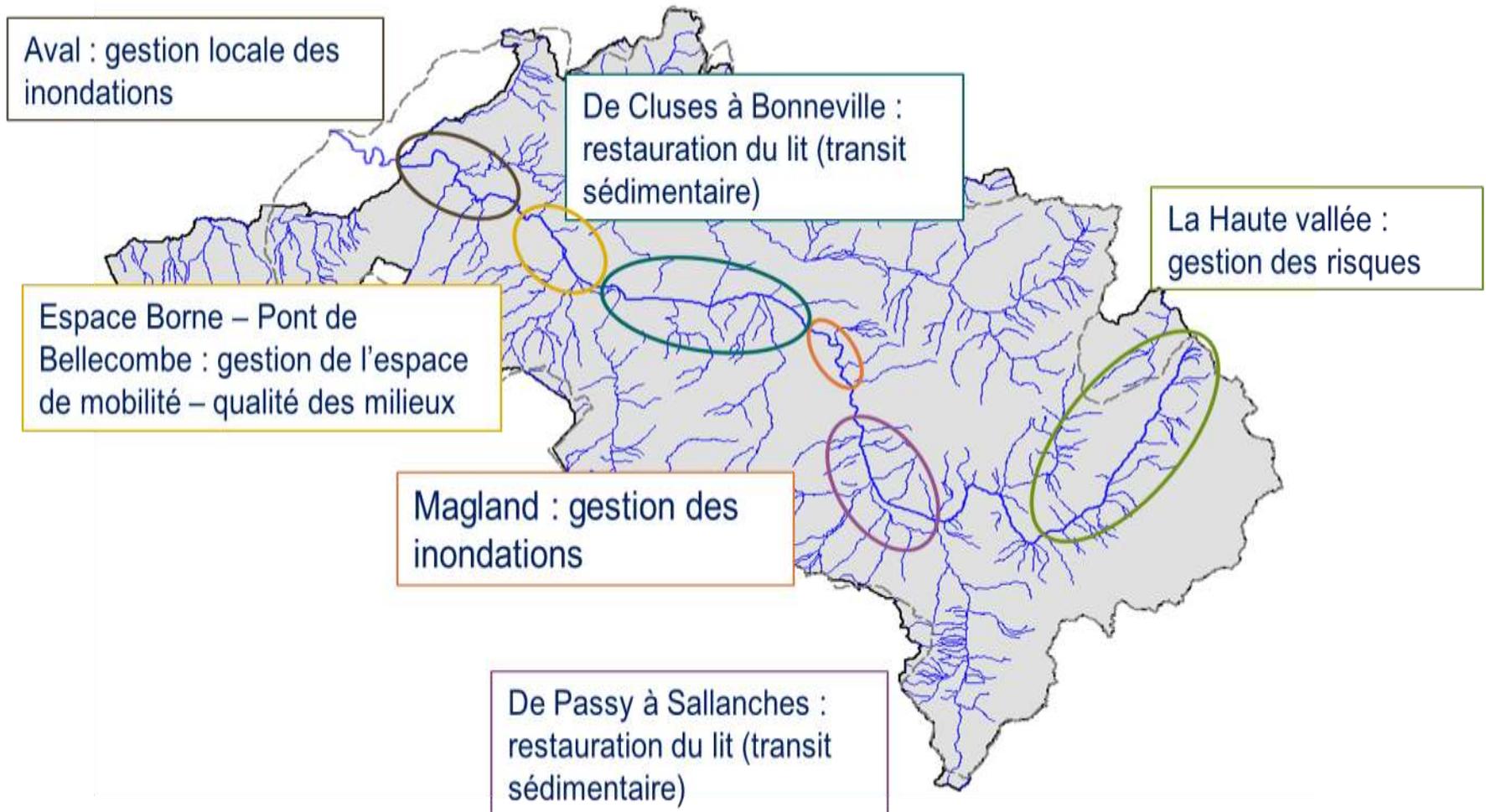
Des perturbations majeures



- 11 Mm3 extraits
- Endiguement généralisé



Problématiques principales



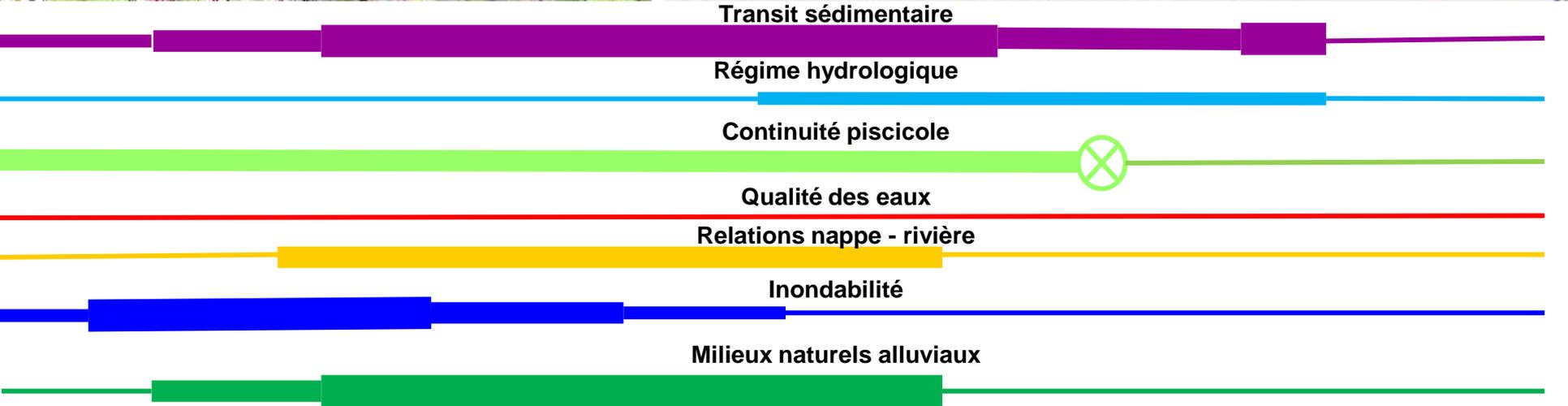
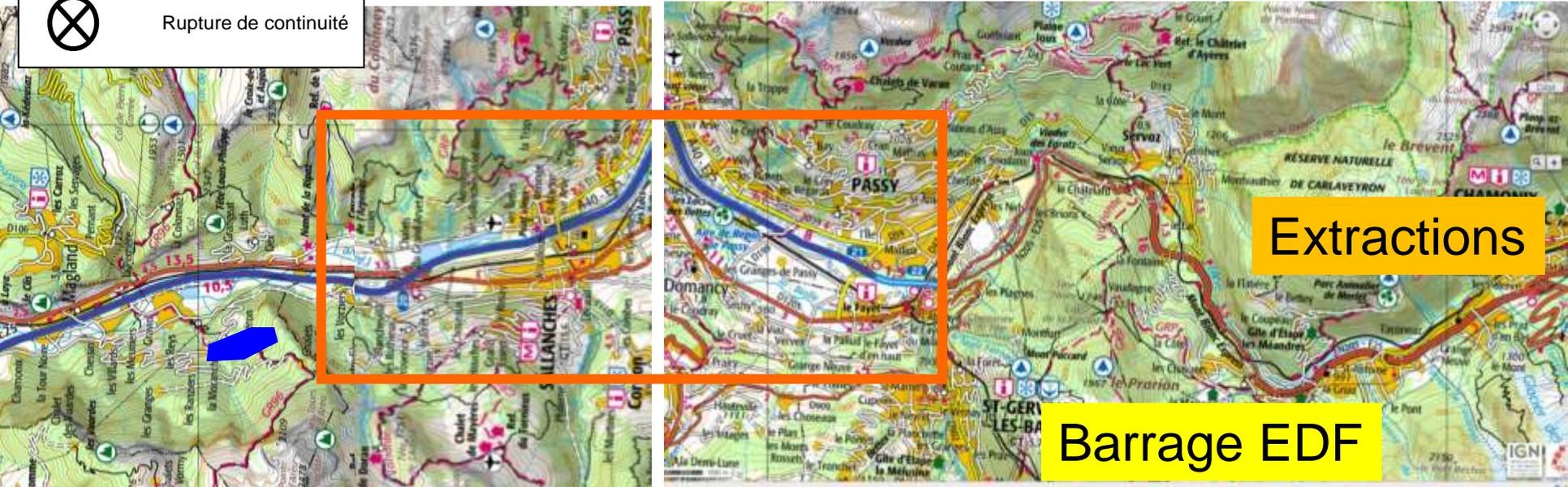
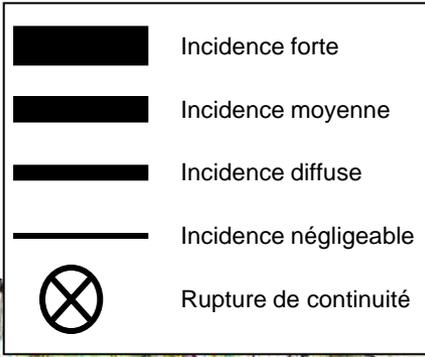
Un exemple: la restauration du lit entre Passy et Sallanches



Un exemple: la restauration du lit entre Passy et Sallanches



Echelles spatiales et interactions thématiques



Conclusion : qu'est-ce qu'une stratégie ?

AScA et ARTELIA

L'approche « planificatrice » : un cadre clair pour organiser l'action ?

- Une stratégie : n'est-ce pas simplement des moyens en adéquation avec les objectifs poursuivis ?
- C'est le rôle de la planification
 - ✓ Grenelle, SDAGE, PdM, programmes d'action divers et autres « plans », ...
 - ✓ Une approche le plus souvent technico-financière (efficacité, efficience)
- Problème : « *Dans sa vision organisatrice du monde, le planificateur n'a pas d'ennemi* » ! (M. Crozier)
- Quid des résistances, de « l'acceptabilité » ?



L'approche « opportuniste » : miser sur l'effet boule de neige ?

- Une approche pragmatique courante face aux difficultés de terrain
 - ✓ Définition « idéale » d'un **programme technique** (ex : volet B ambitieux d'un contrat de rivière)
 - ✓ Lancement d'une « **opération pilote** » (ex : effacement d'un ouvrage... là où une opportunité se présente : peu de résistances avérées, foncier disponible, intérêt écologique local réel, ...)
 - ✓ Espoir d'une généralisation sur la base d'une « **pédagogie** » par l'exemple
- Bien souvent : l'effet boule de neige ne se manifeste pas !
- On a inversé la séquence : on part de l'acceptabilité du territoire pour construire progressivement l'action technique
- => quid de nos finalités techniques initiales ?



Qu'est-ce qu'une stratégie ?

- Anticiper une dynamique
 - ✓ Une stratégie doit comprendre des objectifs politiques sur le territoire qui **mobilisent** des acteurs intéressés
 - ✓ Il faut **anticiper les résistances** éventuelles à toutes les échelles, c'est ce qui fonde la différence entre stratégie et planification
- Éviter une conception séquentielle des projet
 - ✓ La conception technique puis l'acceptabilité sociale... ou l'inverse : une impasse
 - ✓ Le dessin peut être préférable à la carte (trop aboutie sans concertation préalable)
 - ✓ La dimension sociale et politique du projet doit être pensée **concomitamment** aux aspects techniques